

**NOTICE D'EMBALLAGE**

Formivar 70% ad us. vet., solution pour abeilles mellifères

**1 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Andermatt BioVet AG, Stahlermatten 6, CH-6146 Grossdietwil

**2 DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Formivar 70% ad us. vet., solution pour abeilles mellifères

**3 LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)**

**Substance active :** 82.35 g acide formique 85%

**Autre ingrédient :** 17.65 g d'eau

Solution claire et incolore à l'odeur pénétrante.

**4 INDICATION(S)**

Pour le traitement de la varroose chez les abeilles mellifères.

**5 CONTRE-INDICATIONS**

Ne pas utiliser pendant la miellée.

**6 EFFETS INDÉSIRABLES**

Le couvain ouvert peut être endommagé. En cas de surdosage, des pertes de couvains et de reine sont possibles.

**7 ESPÈCE(S) CIBLE(S)**

Abeilles mellifères (*Apis mellifera*)

**8 POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION**

Pour évaporation à l'aide d'un diffuseur posé au-dessus du couvain. Pour une application correcte, consulter également le mode d'emploi du diffuseur utilisé pour l'application. Le traitement est appliqué

deux fois par an, la première fois directement après la récolte du miel, la deuxième fois après une phase de nourrissage avant la suspension de la ponte (juillet/août ou septembre). Pour plus d'informations, en particulier concernant le dosage et la température ambiante à respecter, se référer à l'édition actuelle du „Guide de la santé de l'abeille“ édité par le centre de recherches apicoles.

[www.apis.admin.ch](http://www.apis.admin.ch).

### **9 CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

L'efficacité dépend, entre autres, du mode de récolte, des conditions météorologiques pendant le traitement et du type d'évaporateur utilisé.

### **10 TEMPS D'ATTENTE**

Miel: aucun. Appliquer après la dernière récolte de miel de l'année. Lors d'un traitement au printemps pendant la miellée (traitement d'urgence), le miel provenant d'une éventuelle deuxième miellée ne doit pas, dans ce cas, être commercialisé en raison de présence de résidus.

### **11 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants. À conserver en dessous de 30°C. Ne pas stocker au frigidaire, ni congeler. Protéger du gel. À conserver dans le récipient d'origine.

Stocker debout. Protéger des rayons directs du soleil.

### **12 MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)**

Précautions particulières pour chaque espèce cible : L'acide formique entraîne une inhibition des voies respiratoires et une hyperacidification des acariens varroa. Ceux-ci sont plus sensibles à l'acide formique que les larves d'abeilles et les abeilles adultes.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Travailler en plein air ou dans des locaux bien aérés. La solution peut provoquer des brûlures! Ne pas inhaler les vapeurs! Lors de la manipulation d'acide formique, il est nécessaire de porter vêtements de protection, des gants de protection résistant aux acides et des lunettes de protection.

En cas de contact accidentel avec la peau, laver immédiatement la zone touchée avec de l'eau. En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche et boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau, retirer les lentilles de contact et consulter un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin.

**13 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Il convient d'éliminer les restes non utilisés du médicament vétérinaire en le diluant fortement dans de l'eau (dilution minimum 1:10) et peuvent ensuite être ajoutées au système public de collecte des eaux usées.

**14 DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE**

25.04.2023

**15 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Emballages : Bouteille de 1l

Code ATCvet : QP53AG01

Catégorie de remise D: remise en ordonnance sur conseil spécialisé

Swissmedic 62888 002